

Révision du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

Compte-rendu
Atelier de diagnostic
Synthèse des contributions sur les cartes de diagnostic



Introduction et présentation du déroulé de l'atelier

Rappel du contexte de réalisation des contributions

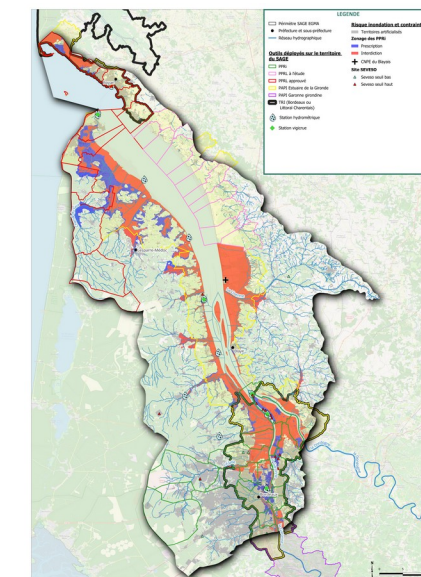
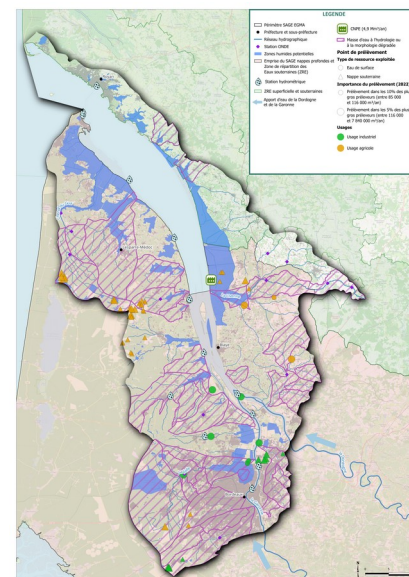
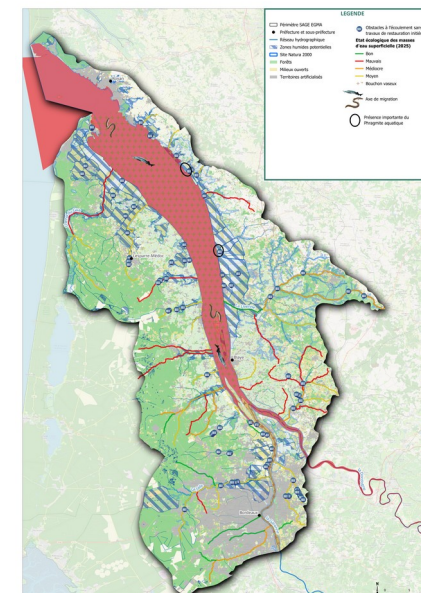
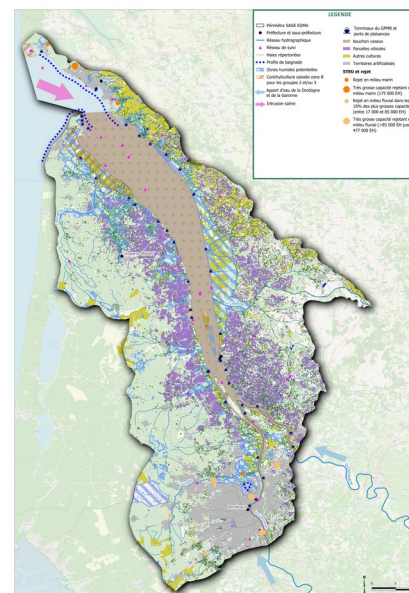
Suite à la présentation réalisée par CEREG du diagnostic et au temps de questions / réponses engagé, les participants ont été invités à travailler à une première appropriation du diagnostic.

A cet effet, 4 groupes de travail ont été formés. Ces derniers ont eu à leur disposition 4 cartographies de synthèse que sont :

- Carte – Qualité des Eaux
- Carte – Gestion Quantitative
- Carte – Milieux naturels
- Carte – Risques naturels liés à l'eau

Ces cartes, ayant vocation à faire ressortir les enjeux du diagnostic, ne présentaient pas toute l'information disponible dans son exhaustivité, des cartes ayant déjà été produites en ce sens dans le cadre de la réalisation de l'État initial.

Sur la base de ces cartes de synthèse, les participants ont été invités à faire part de leurs remarques et compléments éventuels à apporter pour faire ressortir les enjeux du diagnostic.

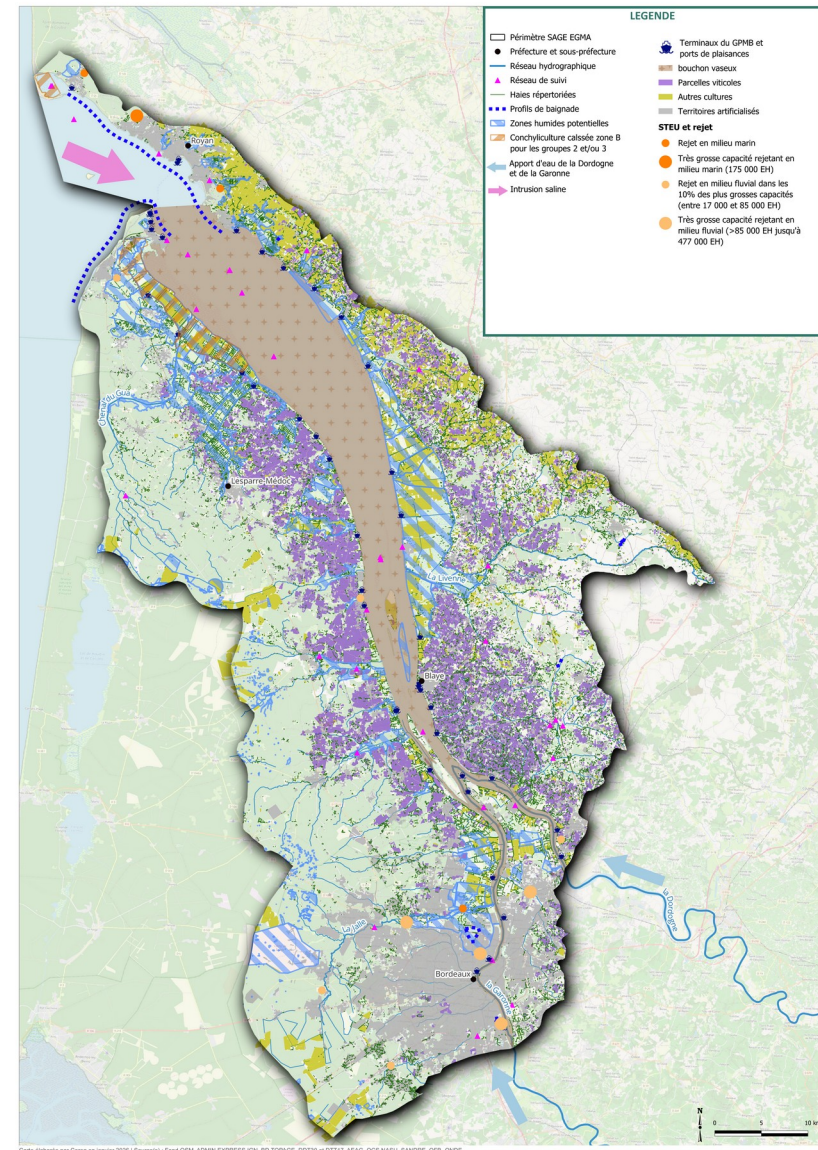


Carte - Qualité des eaux

Contributions Pauillac

Les participants ont formulé plusieurs observations concernant les éléments figurant (ou non) sur la carte :

- Une interrogation est soulevée sur l'impact potentiel des rejets de la Centrale nucléaire du Blayais sur la température de l'eau de l'estuaire.
- L'absence du massif forestier a été questionné, alors que ce dernier joue un rôle important dans la régulation de la qualité et de la quantité d'eau.
- Le réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines, notamment en certains points stratégiques, mériterait d'être représenté également.
- Certaines petites stations d'épuration (STEP), bien qu'absentes de la carte, peuvent impacter les affluents (ex. : Jalle du Breuil). Pour les participants, il faudrait donc aussi les indiquer.
- Les rejets non traités des STEP en période de fortes pluies, notamment sur la Jalle de Blanquefort, devraient être mentionnés dans le diagnostic.
- Enfin, les participants souhaiteraient que les rejets liés aux activités viticoles soient intégrés.



Contributions Lormont

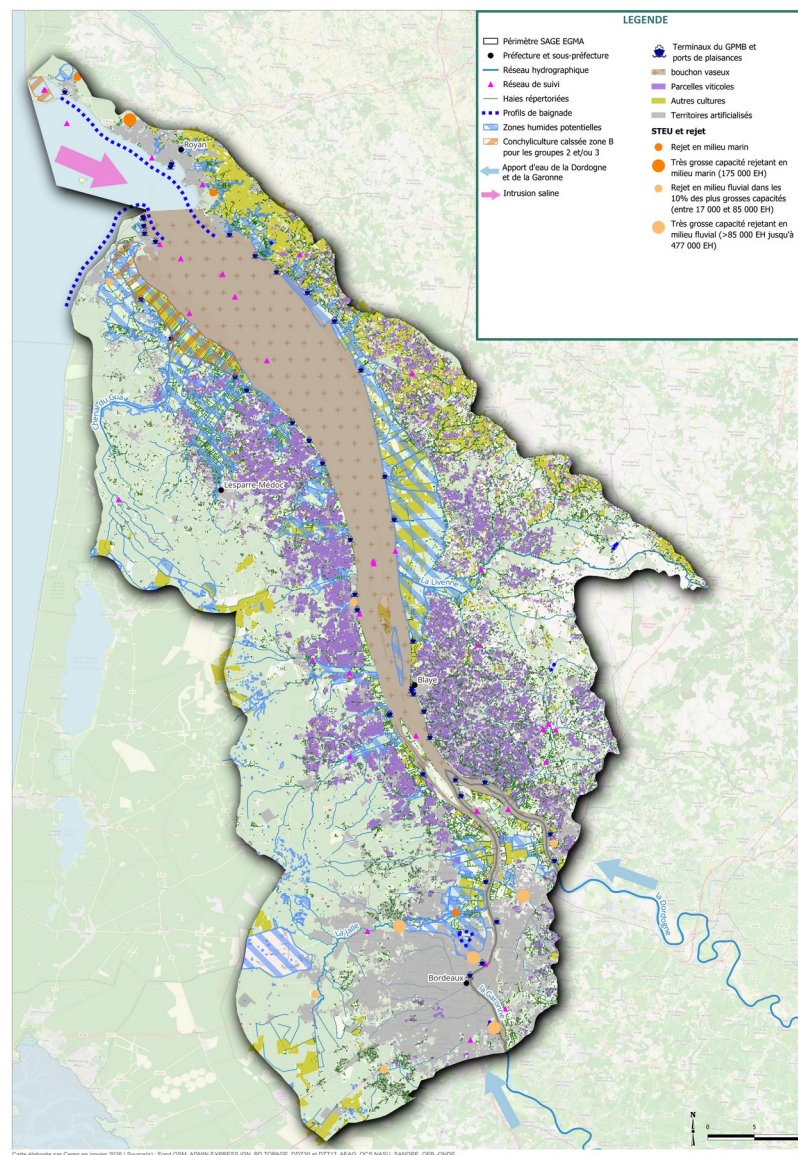
Les participants soulignent que la carte indique des sources potentielles de pollution mais manque d'informations sur :

- la qualité des cours d'eau,
- les états chimiques et écologiques,
- les pollutions microbiologiques (en lien avec les eaux de baignades)
- les pollutions agricoles (nitrates, phytosanitaires).

Les activités comme le dragage, l'extraction de granulats et les rejets industriels ou la centrale nucléaire sont absentes et nécessiteraient d'être mentionnées. La température de l'eau rejetée par la centrale nucléaire du Blayais n'est pas indiquée et serait importante à mentionner.

Les participants indiquent également que la carte manque de précisions sur certains éléments. Ainsi, ne sont pas distinguées les différentes pratiques agricoles (biologique vs conventionnelle), les petites STEP, ni les zones humides selon leur exposition aux marées.

Enfin, il est suggéré de différencier les perturbations et les éléments favorables, de quantifier de manière plus exhaustive les pressions exercées et de clarifier ce à quoi se réfère le réseau de suivi mentionné dans la légende.



Contributions Val-de-Livenne

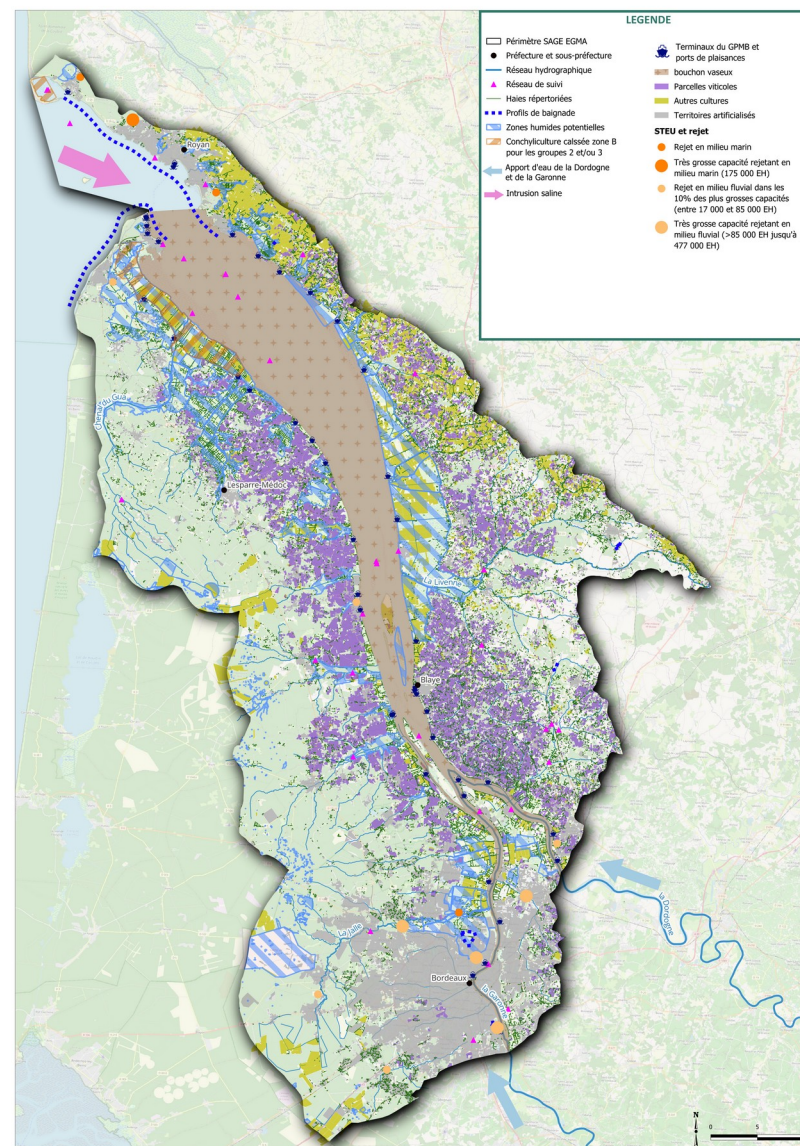
Plusieurs demandes de compléments ont été réalisées :

- revoir la cartographie des zones humides qui reste partielle sur le territoire du syndicat du Moron et de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE),
- faire figurer l'ensemble des stations de rejet ainsi que des STEU, publiques et privées,
- indiquer les installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) à enjeu, comme la pisciculture « Sturgeon » de Saint-Fort-sur-Gironde,
- ajouter la pression foncière et l'artificialisation potentielle en lien avec la métropole de Bordeaux et les projets industriels ou logistiques.

Des remarques ont également été réalisées s'agissant de la lisibilité :

- la symbologie des intrusions salines est jugée incomplète, notamment pour distinguer les phénomènes longitudinaux et latéraux,
- mieux mettre en évidence les haies qui sont aujourd'hui noyées dans la carte,
- clarifier la représentation liées aux STEP/STEU et le choix de faire ressortir les rejets en milieu marin,
- thématiser les pressions (viticulture, activités portuaires, etc.).

Enfin, les participants demandent une mise en évidence plus nette des intrusions salines, pesticides et nitrates (NO3) sur les nappes superficielles en rive droite.



Synthèse des contributions

1. Sources de pollution à ajouter

- Rejets Centrale du Blayais (température).
- Rejets liés à l'activité viticoles
- Différencier les pratiques agricoles (pratiques bio/conventionnel).
- Rejets STEP/STEU
- Activités industrielles (ICPE, dragage, granulats, pisciculture).
- Pollutions microbiologiques (eaux de baignade).
- Pollutions agricoles (nitrates, phytosanitaires).

2. Infrastructures et réseaux manquants

- STEP/STEU (publiques/privées) et leurs rejets en milieu marin.
- Réseau de suivi des eaux souterraines (points stratégiques).
- Massif forestier (rôle régulateur).

3. Urbanisation

- Pression foncière et l'artificialisation potentielle (projets industriels et métropole bordelaise)

4. Zones naturelles à compléter

- Zones humides (notamment Syndicat du Moron et CCE)
- Haies (mieux les mettre en évidence).

5. Qualité des milieux

- État chimique/écologique des cours d'eau.
- Intrusions salines (distinction longitudinale/latérale)+ nitrates/pesticides (nappes superficielles).

6. Lisibilité et thématization

- Thématiser les pressions (viticulture, portuaire, etc.).
- Clarifier légende (réseau de suivi, STEP/STEU).
- Différencier perturbations vs éléments favorables.

Carte - Gestion quantitative

Contributions Pauillac

L'usage « eau potable » est à indiquer pour les participants, même si cela concerne le SAGE Nappes profondes, car il y a des liens avec le SAGE EGMA (zones humides, cours d'eau, etc.).

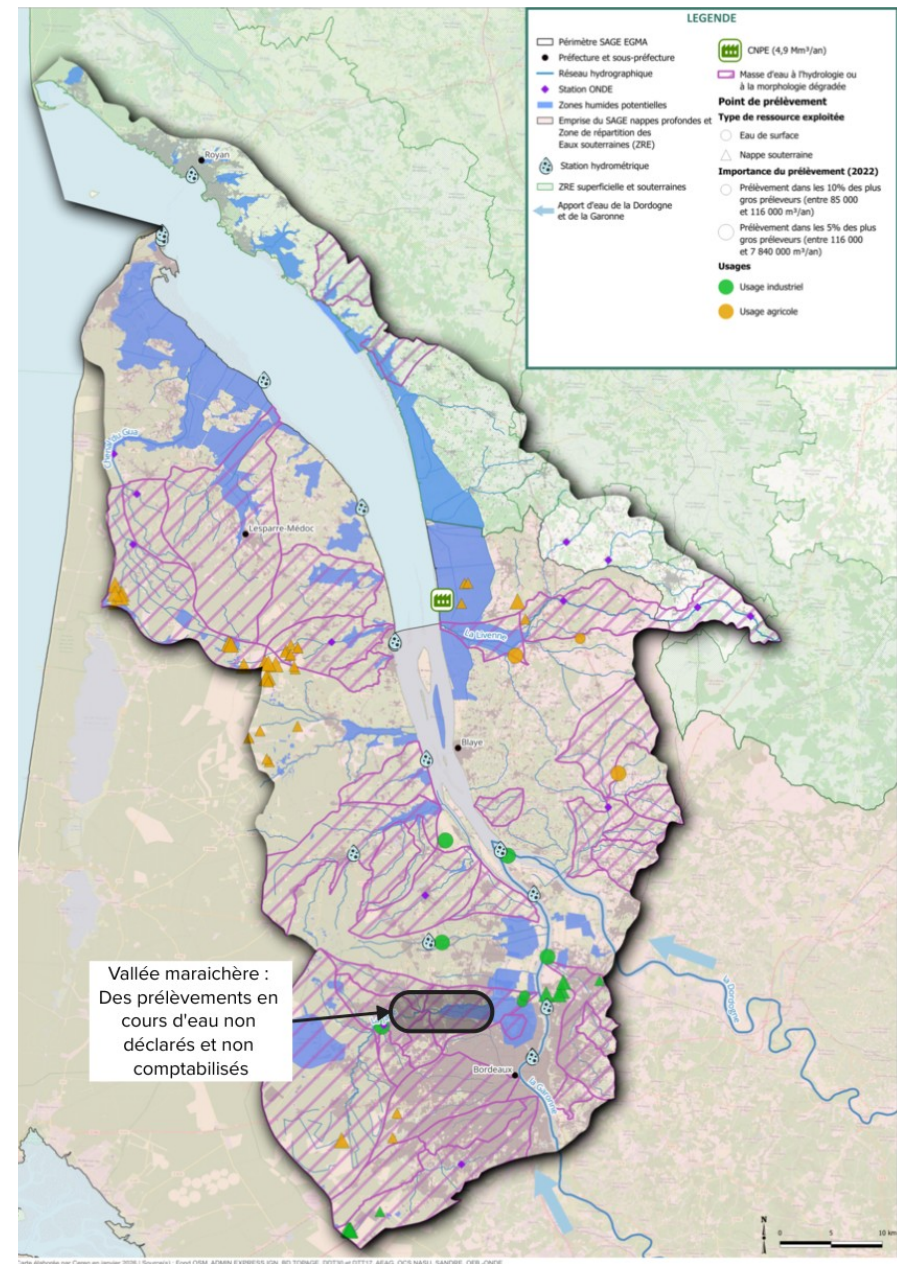
Des problèmes d'étiage sur la Jalle du Nord sont mentionnés mais ne sont pas mis en évidence sur la masse d'eau.

Concernant les prélèvements agricoles, des participants mentionnent un travail en cours de la part de la Chambre d'Agriculture de Gironde sur la fiabilisation des volumes prélevés et des nappes exploitées. Le travail devrait être disponible avant la campagne irrigation de 2026.

La présence de plusieurs obstacles importants seraient à mentionner :

- un ouvrage problématique sur la partie aval du ruisseau le déhes.
- une chaîne de moulins sur la Jalle de Castelnau.
- un ouvrage DFCI sur le ruisseau du Pas du Luc

L'implantation d'un réseau de piézomètres a été proposée pour surveiller le risque de remontée du biseau salé, c'est-à-dire l'intrusion d'eau salée dans les nappes d'eau douce.



Contributions Lormont

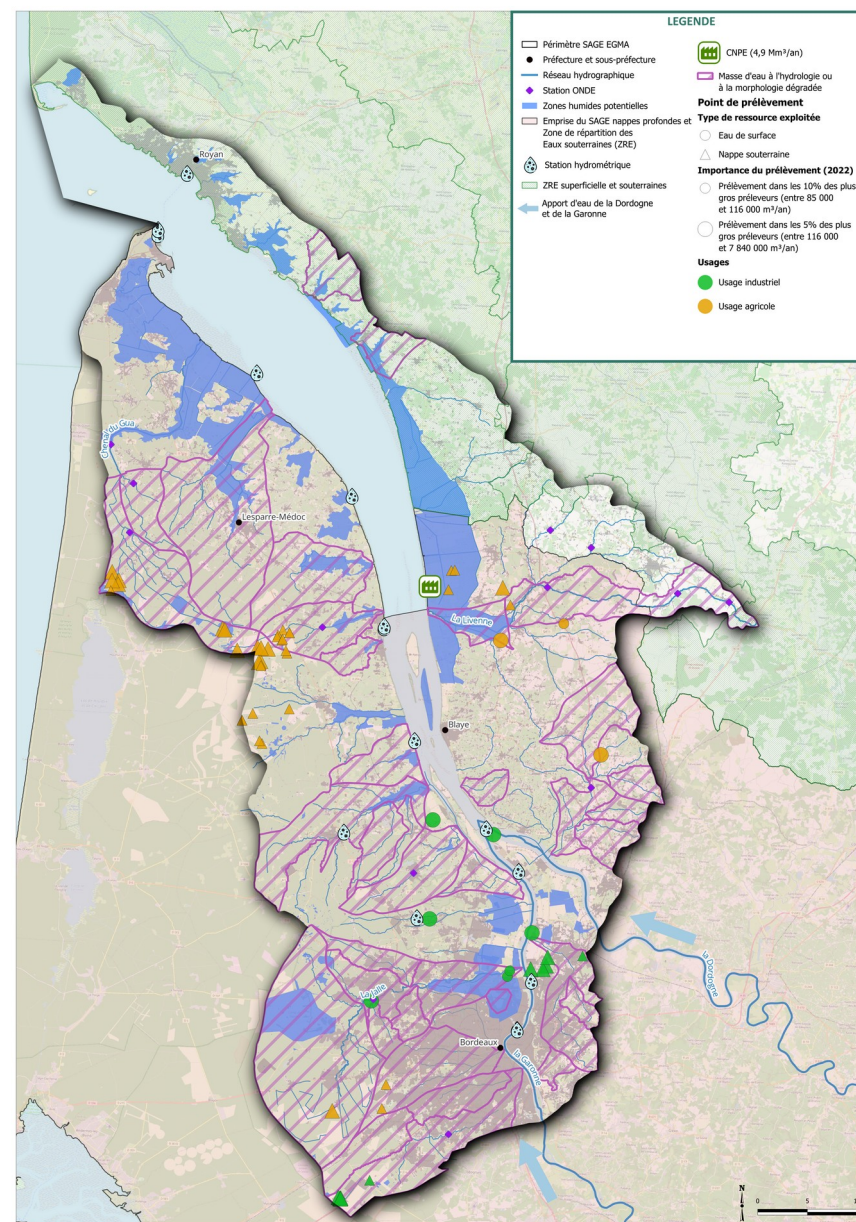
Le fait que la carte présente à la fois l'emprise du SAGE Nappes Profondes et celle du SAGE EGMA, a brouillé le message pour certains participants. Ces derniers ont suggéré de créer une carte spécifique pour le zonage des SAGE.

Il a également été proposé de distinguer les prélèvements dans les nappes profondes de ceux dans les nappes superficielles et de renommer « usages » en « prélèvements ».

Certains éléments nécessitent d'être actualisés. C'est notamment le cas des périmètres des zones humides des bassins versants du Moron et d'Ambès, ainsi que le seuil de variation eau douce/eau de mer à l'entrée de l'estuaire.

Les participants ont indiqué que sur ce volet quantitatif, il est primordial que la carte prenne en compte la dépendance à l'amont en indiquant les interactions avec les SAGE Garonne et Dordogne, notamment en mentionnant les débits entrants déjà régulés (mention des Débits d'Objectif d'Etiage (DOE) *a minima*). De même, l'enjeu d'acquérir des données concernant les têtes de bassin a été mentionné.

Enfin, les sources pour établir les couches relatives aux zones humides potentielles et à la masse d'eau à l'hydrologie ou à la morphologie dégradée doivent être précisées.



Contributions Val-de-Livenne

L'usage « eau potable » est à indiquer pour les participants, même si cela concerne le SAGE Nappes profondes, car, d'une part, il y a des liens avec le SAGE EGMA (zones humides, cours d'eau, etc.) et, d'autre part, le SAGE Nappes profondes ne couvre pas totalement le périmètre du SAGE EGMA notamment pour la Charente. Ainsi, sur le Bassin de la Seudre, il y a une vigilance et un système de gestion particuliers à avoir face au risque d'intrusion saline, avec un enjeu direct sur la qualité et la sécurisation de l'alimentation en eau potable et ce d'autant plus que les nappes y sont peu profondes.

Des précisions ont également été demandées :

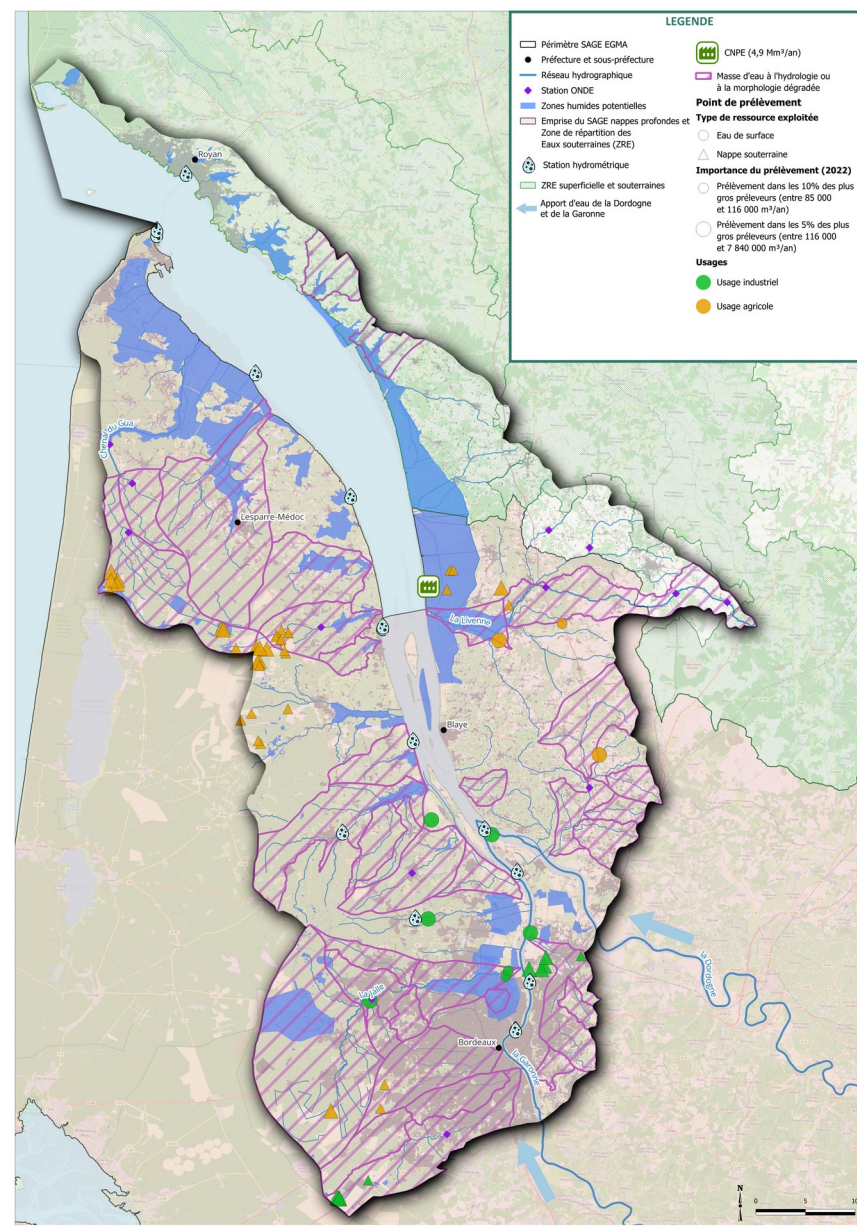
- la source a été questionnée s'agissant de la caractérisation de la masse d'eau à l'hydrologie ou à la morphologie dégradée.
- dans les usages agricoles, les participants aimeraient que soit précisé si les captages agricoles sont pris en considération.

Des remarques ont également été réalisées s'agissant de la lisibilité :

- concernant les usages industriels et agricoles, les participants se sont interrogés à partir de quels volumes ces derniers étaient indiqués sur la carte. La légende portant sur les points de prélèvement a été complexe à appréhender.
- l'utilisation d'acronymes a également été regrettée.

Les participants ont également demandé que puissent figurer tous les petits captages.

Enfin, le sujet de l'Isle a été souligné au regard des forts prélèvements réalisés en amont (notamment des points de prélèvements agricoles).



Synthèse des contributions

1. Usages et prélèvements à préciser

Eau potable : vigilance Bassin de la Seudre pour intrusion saline.
Prélèvements agricoles : clarifier si les captages agricoles sont pris en compte + intégrer les données de la Chambre d'Agriculture de Gironde (volumes prélevés, disponibles avant 2026).

Prélèvements industriels : préciser les volumes seuils indiqués sur la carte.

Tous les captages doivent figurer.

2. Zonages et périmètres à clarifier

Distinction SAGE Nappes Profondes/EGMA : créer une carte spécifique pour éviter la confusion.

Prélèvements : différencier nappes profondes et superficielles.

Actualisation : périmètres des zones humides (Moron, Ambès) + Seuil eau douce/eau de mer à l'entrée de l'estuaire.

3. Interactions et dépendances

Dépendance à l'amont : interactions avec les SAGE Garonne/Dordogne (débits entrants régulés, mention des DOE).

Enjeu de données sur les têtes de bassin.

Problèmes d'étiage : mettre en évidence sur la Jalle du Nord

4. Obstacles et infrastructures

Obstacles hydrauliques : ouvrage problématique sur le ruisseau le Déhes (aval), chaîne de moulins sur la Jalle de Castelnau, ouvrage DFCI sur le ruisseau du Pas du Luc.

Surveillance : Réseau de piézomètres pour surveiller le risque de remontée du biseau salé.

5. Lisibilité et données

Légende : clarifier les points de prélèvement (volumes seuils).

Sources : Préciser les sources pour les zones humides potentielles et les masses d'eau dégradées.

Carte – Milieux Naturels

Contributions Pauillac

Des participants ont estimé que la carte mériterait d'être divisée en deux : l'une portant sur l'état écologique et la seconde, comprenant les marais, les zones humides, les axes de migration. L'absence d'une carte représentant les évolutions positives (sur le RCE, la gestion des zones humides, etc.) a également été regrettée par certains.

Le tracé de l'exutoire Eau Bourde est mentionné comme étant erroné.

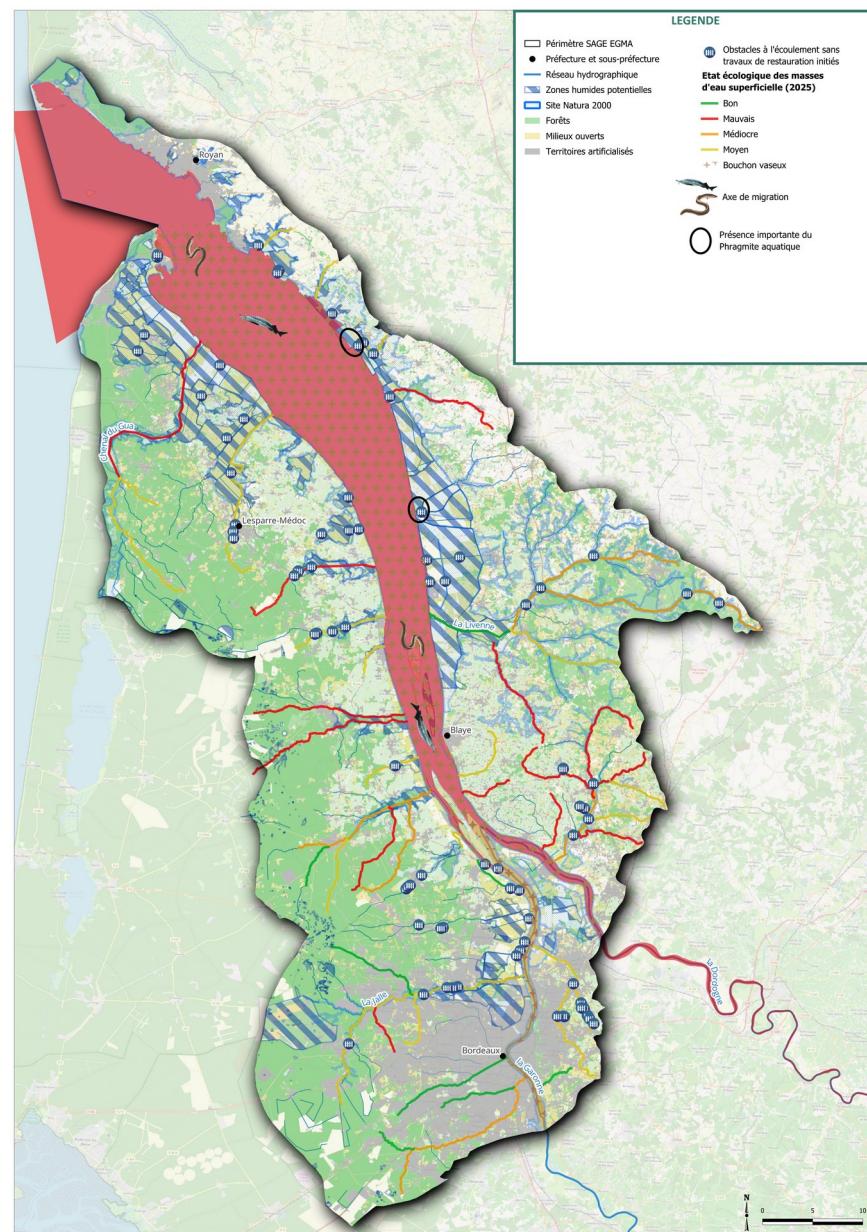
L'intégration des études de caractérisation des zones humides est souhaitée. A titre d'exemple, un inventaire de zones humides avérées de 500 hectares a été réalisé en 2025 sur le bassin versant du Jalle de Castelnau. L'île de Patiras est aussi indiquée comme étant une zone humide potentielle.

Un seul corridor de migration aquatique apparaît : celui de l'estuaire. Les participants regrettent qu'il manque les continuités transversales (axes de migration des espèces vers les affluents (et inversement)) et les autres trames (vertes et bleues) ainsi que les réservoirs de biodiversité.

Le fait de ne mentionner que le phragmite aquatique a interrogé les participants. Ils indiquent qu'il faudrait faire ressortir sur les cartes d'autres espèces fortement indicatrices et menacées. A titre d'exemple, les enjeux ayant trait aux espèces appartenant aux groupes des odonates (Leucorrhines, gomphes), des reptiles (cistade, lézard vivipare), des mammifères (loutre d'Europe, vison d'Europe) et de l'avifaune (limicoles, rapaces, passereaux paludicoles) ont été mentionnés.

Des informations sont manquantes concernant les obstacles à écoulement et les participants souhaiteraient que soient indiqués les obstacles aménagés afin d'identifier ce qu'il reste à faire.

Les participants ont noté que l'état écologique est parfois sous-estimé et à l'inverse parfois sur-estimé car modélisé.



Contributions Lormont

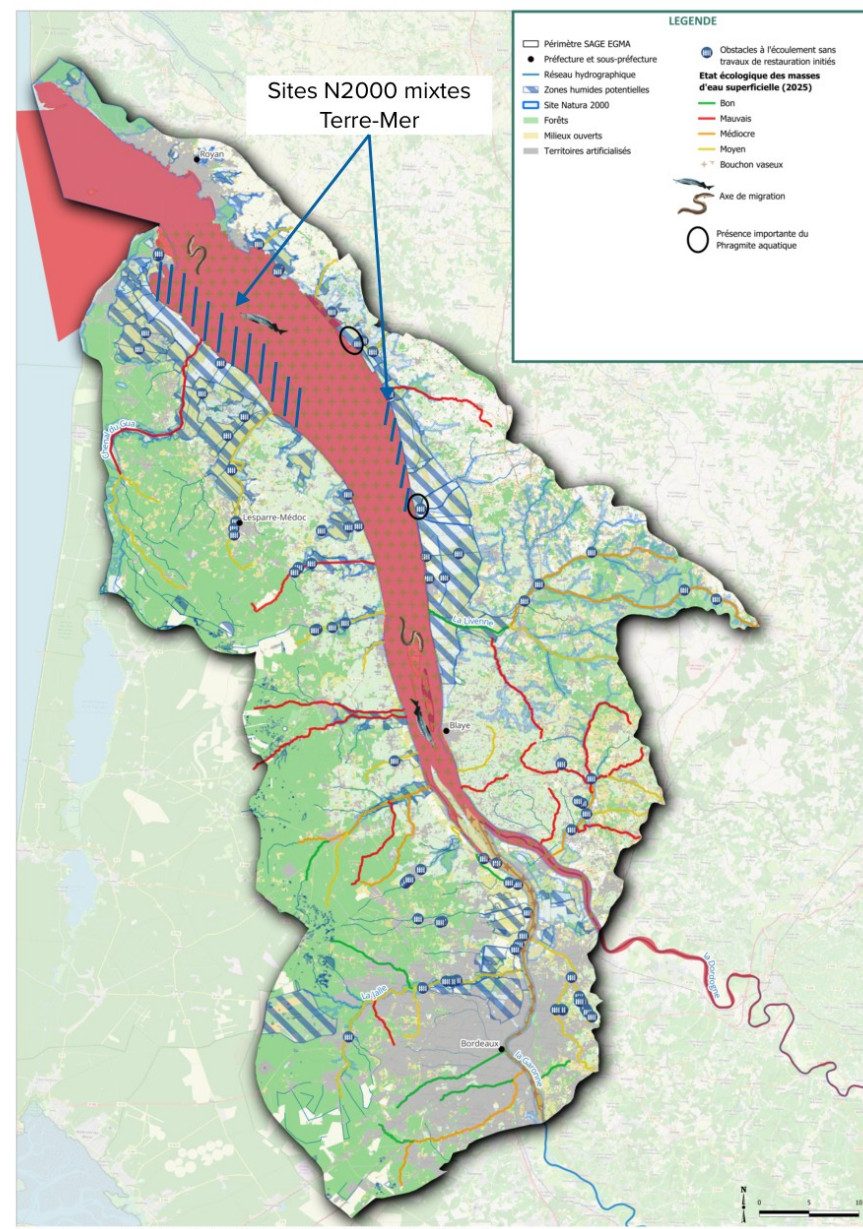
Concernant les obstacles à l'écoulement, les participants souhaiteraient que soient ajoutées les portes à flots en sus des obstacles à l'écoulement (sans travaux de restauration initiés). De même, ils souhaiteraient que puissent figurer les obstacles à écoulement ayant fait l'objet de travaux de restauration. Enfin, pour tous les obstacles, il leur semble nécessaire d'indiquer : la nature de l'obstacle, la nature des équipements présents et la gestion qui y est associée. Enfin, ils ont proposé de distinguer le classement de continuité écologique des cours d'eau en précisant les segments inscrits sur liste 1 ou 2.

S'agissant des espaces naturels, les participants souhaiteraient que soient mentionnés les corridors et réservoirs de biodiversité (voir le SDAGE et le SRADDET) ainsi que les ZNIEFF. Un point de vigilance a également été soulevé concernant les sites Natura 2000 : certains sont mixtes (terrestres et maritimes) mais cela n'apparaît pas sur la carte.

Concernant l'axe de migration indiqué, les participants suggèrent que soit précisé qu'il s'agit de poissons migrateurs amphihalins et que la carte intègre les PLAGEPOMI (Plans de gestion des poissons migrateurs) existants. Ils ont également indiqué l'importance de mettre en évidence les axes de migration latéraux et pas seulement propre à l'estuaire.

Les participants souhaiteraient également que soit indiquées les têtes de bassins versants et les zones humides effectives (au-delà de l'enveloppe de potentialité) en précisant celles qui sont dans un état dégradé. Ils souhaiteraient également que les systèmes de drainage sur la carte soit repérés.

Enfin, concernant l'état de la qualité des masses d'eau, au-delà de l'état écologique, des informations sont attendues sur l'état chimique.



Contributions Val-de-Livenne

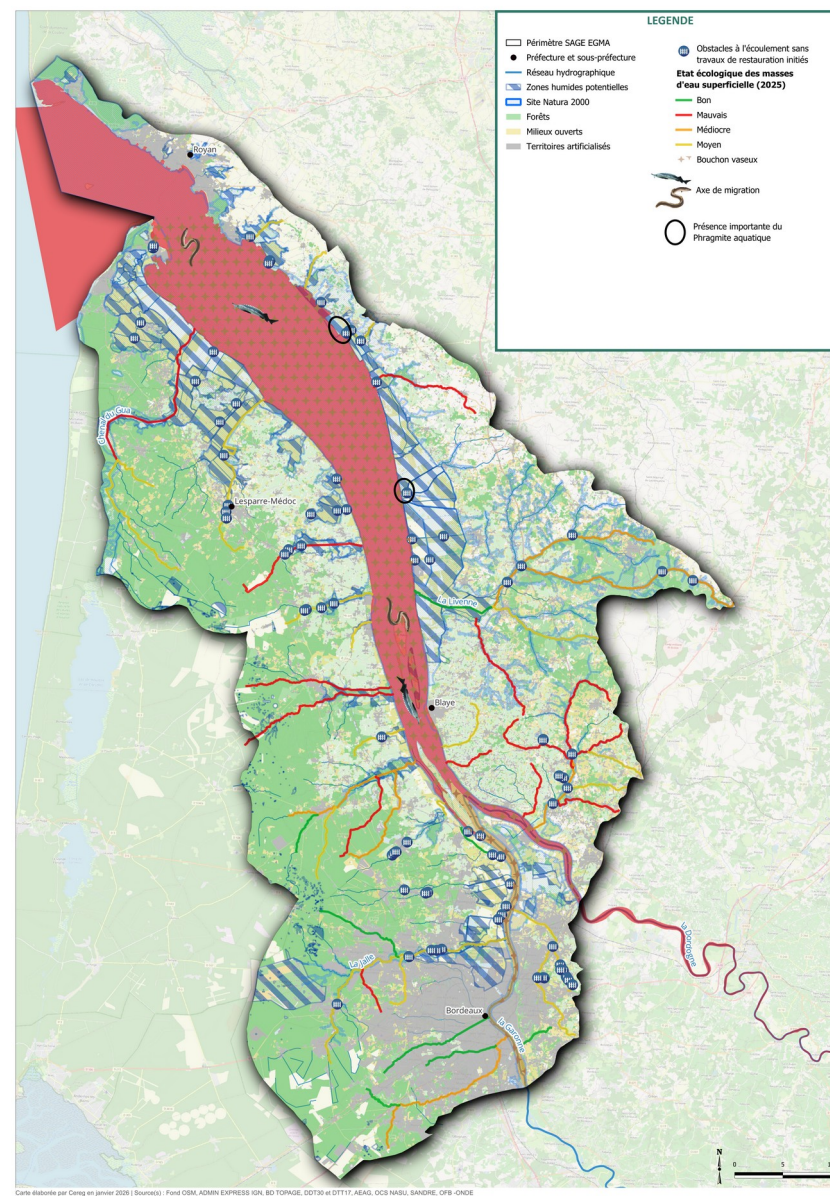
Les participants ont souligné plusieurs axes d'amélioration :

- repenser la typologie utilisée, car les sites Natura 2000 et les zones humides apparaissent difficilement distinguables.
- actualiser les données : les obstacles à l'écoulement sur le Moron et la Livenne doivent être mis à jour tout comme les zones humides représentées (intégrer notamment les informations issues de l'actualisation réalisée en 2025 sur le bassin versant du Moron).

Plusieurs remarques concernent le contenu et la pertinence des informations :

- la mention unique du phragmite aquatique, sans référence aux autres espèces protégées au titre des Plans Nationaux d'actions (PNA), est jugée peu pertinente.
- la localisation du bouchon vaseux, y compris sa variation saisonnière, doit être affinée.
- Les chenaux de navigation ainsi que les zones portuaires méritent d'être mentionnés.

Enfin, les participants appellent à une cohérence globale dans la gestion des zones de marais, en envisageant une réflexion conjointe entre le Forum des Marais Atlantique (FMA), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA), afin d'intégrer les orientations liées au changement climatique et de fournir une vision claire aux gestionnaires locaux.



Synthèse des contributions

1. Structure et organisation de la carte

Diviser la carte en deux : une carte « État écologique » (qualité des milieux) et une carte « Zones humides, marais, axes de migration » (inclure les évolutions positives : RCE, gestion des zones humides).

Ajouter une carte des évolutions positives (ex. : restaurations, gestion durable).

2. Zones humides et espaces naturels

Intégrer l'inventaire des zones humides avérées (ex. : 500 ha sur le bassin de la Jalle de Castelnaud en 2025).

Mettre à jour les zones humides du Moron et de la Livenne (données 2025).

Préciser les zones humides effectives (au-delà des potentialités) et leur état de dégradation.

Ajouter : Île de Patiras (zone humide potentielle), les systèmes de drainage (cartographe) et les têtes de bassins versants.

3. Continuités écologiques et corridors

Corridors de migration :

Ajouter les continuités transversales (axes de migration vers les affluents et inversement).

Intégrer les trames vertes et bleues (SDAGE, SRADDET).

Préciser que l'axe de migration actuel concerne les poissons migrateurs amphihalins et ajouter les PLAGEPOMI.

Mettre en évidence les axes latéraux (pas seulement l'estuaire).

Réservoirs de biodiversité :

Ajouter les ZNIEFF et les sites Natura 2000 (préciser les sites mixtes terrestres/maritimes).

Clarifier la typologie pour distinguer Natura 2000 et zones humides.

4. Obstacles à l'écoulement

Ajouter :

Portes à flots et obstacles restaurés (avec nature, équipements, gestion associée).

Classement de continuité écologique (liste 1 ou 2 des cours d'eau).

Mettre à jour :

Obstacles sur le Moron et la Livenne.

Obstacles aménagés (identifier ce qu'il reste à faire).

5. Espèces indicatrices et menacées

Élargir la liste :

Odonates (Leucorrhines, gomphes).

Reptiles (cistude, lézard vivipare).

Mammifères (loutre, vison d'Europe).

Avifaune (limicoles, rapaces, passereaux paludicoles).

Espèces des Plans Nationaux d'Actions (PNA).

6. État écologique et chimique

Préciser :

État chimique des masses d'eau (en plus de l'écologique).

Variation saisonnière du bouchon vaseux.

Corriger :

Tracé erroné de l'exutoire Eau Bourde.

Sur/sous-estimation de l'état écologique (éviter la modélisation exclusive).

7. Infrastructures et activités humaines

Ajouter :

Chenaux de navigation et zones portuaires.

Zones de marais : cohérence avec le FMA, OFB, FDAAPPMA (intégrer le changement climatique).

Carte – Risques naturels liés à l'eau

Contributions Pauillac

Plusieurs participants ont souligné que la distinction retenue entre « prescription » et « interdiction » pour représenter les zonages des PPRi apparaît trop simplifiée. Cette lecture ne reflète pas la complexité et la gradation présente dans les règlements des PPRi. Cette perte de nuances peut donner une vision incomplète, voire biaisée, des règles de constructibilité applicables. En effet, les zonages PPRi intègrent des niveaux de contraintes différenciés, avec des possibilités de construction, d'extension ou de changement d'usage souvent autorisés sous conditions spécifiques (adaptation du bâti, prescriptions techniques, limitations de surface, etc.).

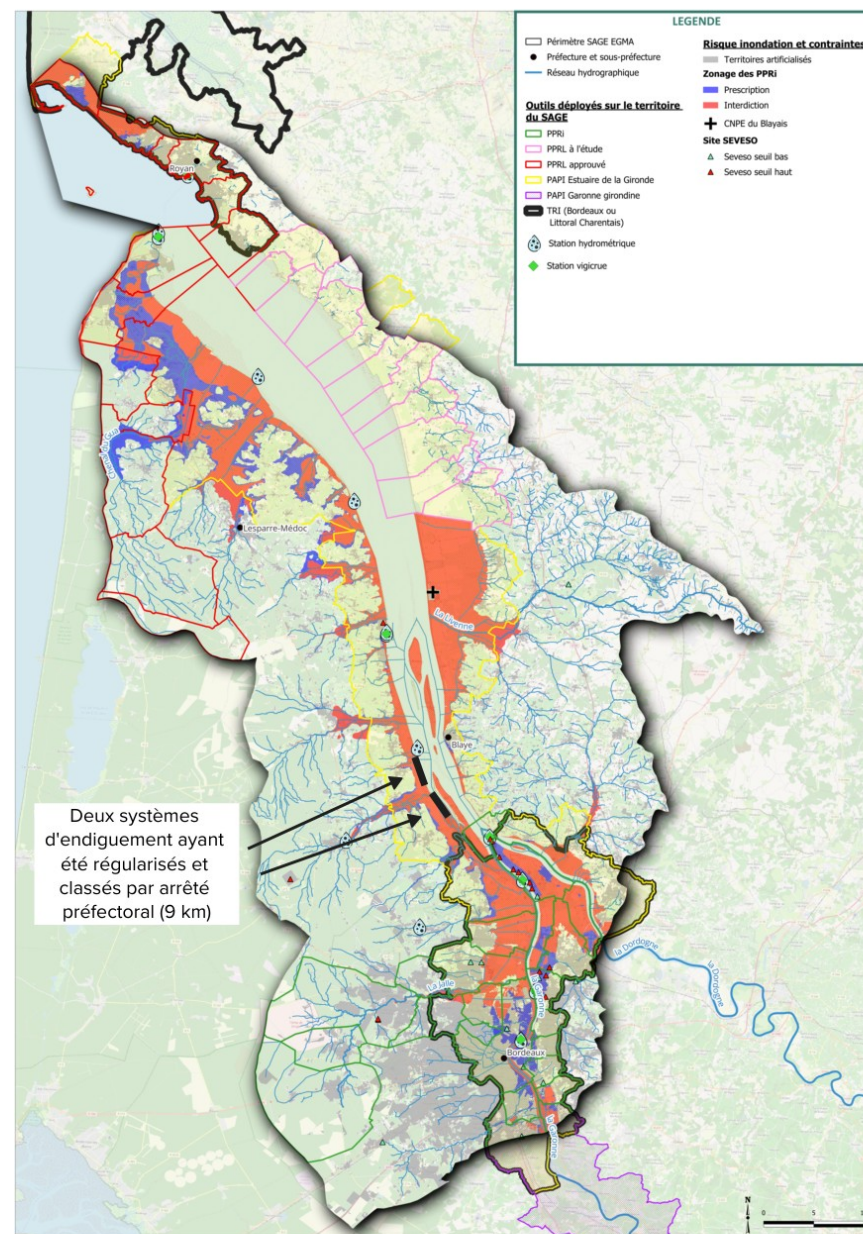
Les participants suggèrent d'intégrer une représentation des zones humides afin de mettre en évidence leur rôle dans la limitation des impacts des inondations et de souligner l'importance de leur préservation.

La création d'une carte spécifique, consacrée aux enjeux liés aux eaux pluviales et au ruissellement, est également proposée pour illustrer les effets sur les cours d'eau, la qualité de l'eau, les inondations, etc.

Les participants s'interrogent sur le contenu du PPRi Sud Médoc, notamment sur la nature précise des prescriptions qui y sont associées.

La présence d'une station Vigie Crue sur la Jalle de Castelneau, en sus de la présence de la station hydrométrique, a été mentionnée pour être rajoutée.

Des remarques ne portant pas sur la carte en tant que telle ont également été réalisées. Concernant les systèmes d'endiguement, la question de l'accompagnement financier des structures gémapiennes a été posée et de manière sous-jacente celle de la gouvernance. L'enjeu d'une simplification des normes a également été mentionné. Enfin, afin de prendre en compte les risques liés aux effets cumulés entre submersion, inondations et ruissellement, des participants ont proposé que le périmètre du PAPI puisse évoluer vers le périmètre du SAGE.



Contributions Lormont

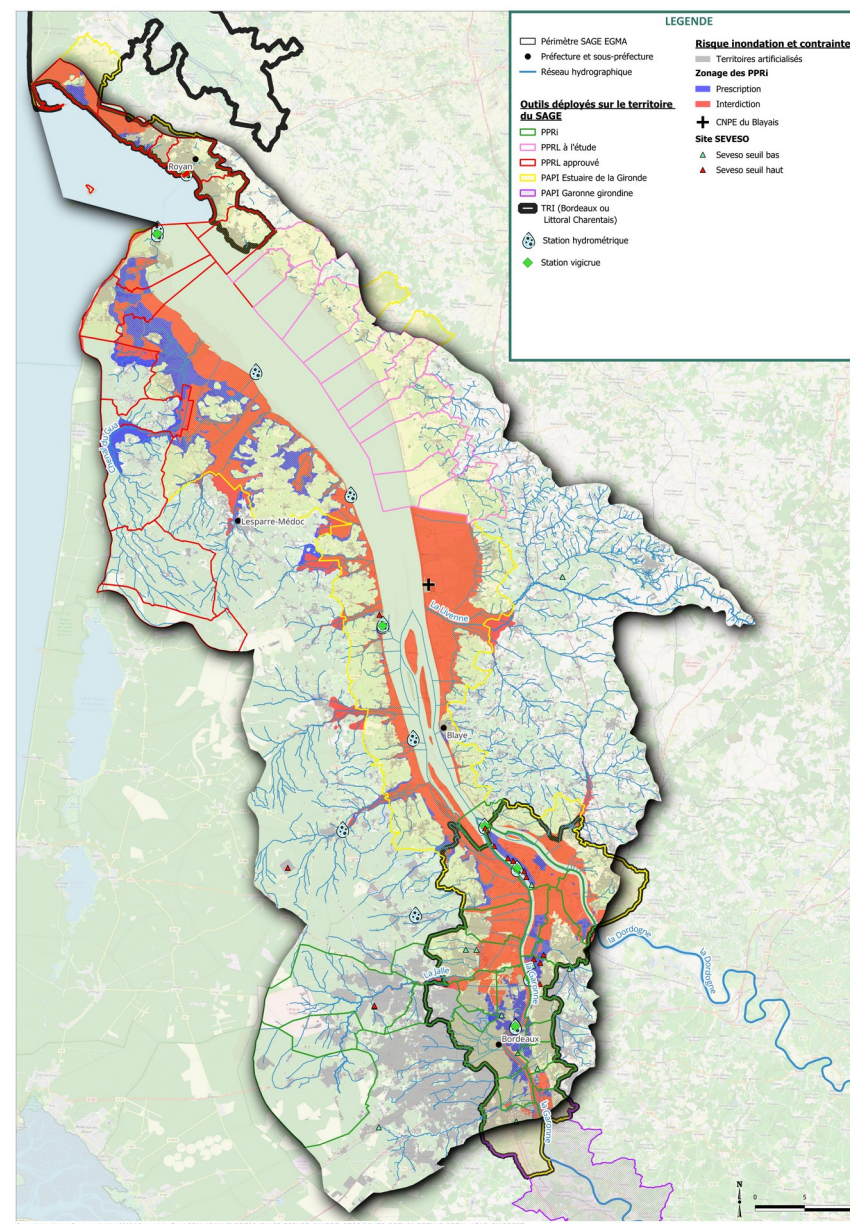
Les participants estiment que la carte devrait localiser clairement les zones à risque et préciser l'aléa inondation, tout en montrant la réalité physique du phénomène et ses impacts.

Les enjeux exposés présentés doivent aussi être élargis selon eux : au-delà des sites SEVESO, il faudrait intégrer la centrale nucléaire du Blayais ainsi que les enjeux en lien avec la protection des personnes et des biens, en s'appuyant notamment sur une carte d'occupation des sols.

Pour mieux appréhender les risques naturels liés à l'eau, il est également recommandé d'indiquer :

- les systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques,
- les arrêtés CatNat par commune (en lien notamment les problématiques posées par la gestion/ absence de gestion des ruissellements).
- les zones d'expansion de crues
- l'enveloppe de potentialité des zones humides.

Enfin, il est proposé de scinder le document en plusieurs cartes distinctes : une différenciant éléments favorables et éléments de perturbation, et une autre séparant zonage réglementaire et prescriptions.

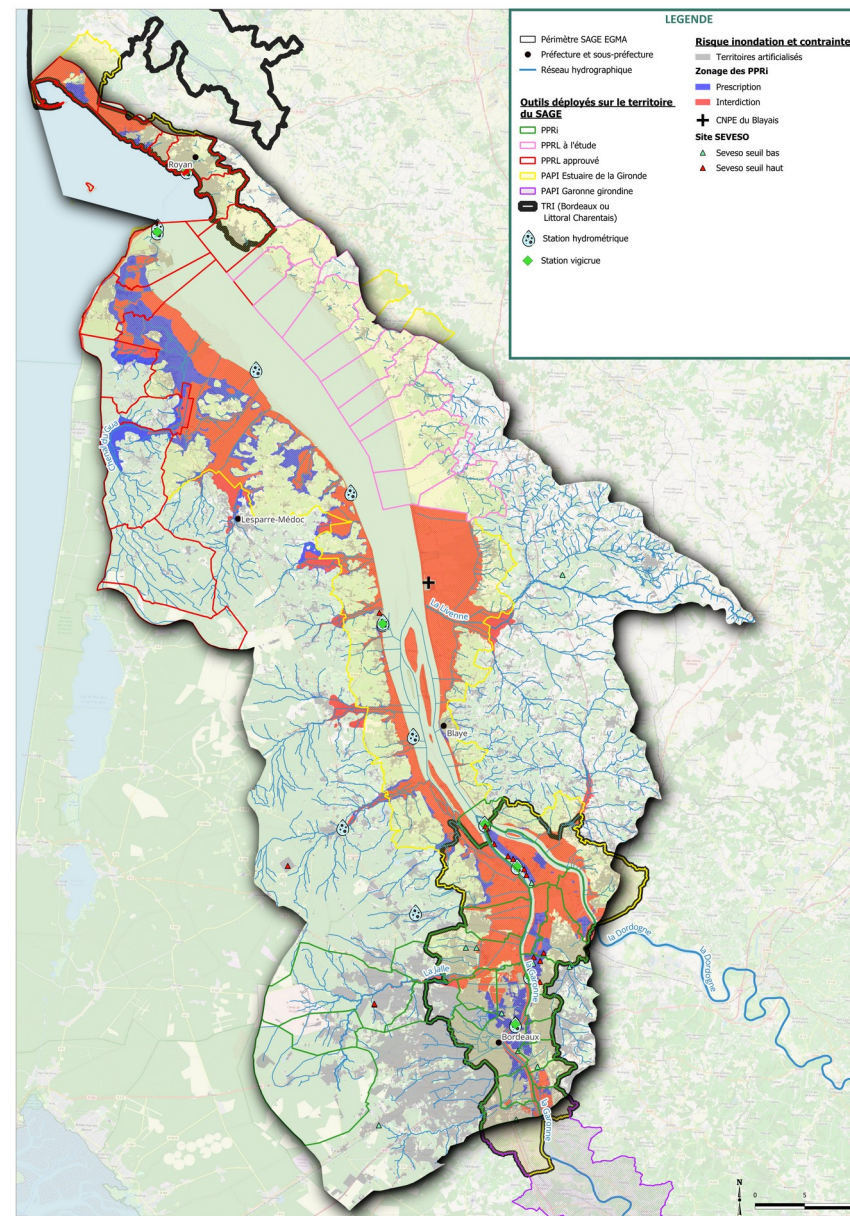


Contributions Val-de-Livenne

Les participants ont demandé de compléter la cartographie en indiquant :

- le linéaire des systèmes d'endiguement déclarés ou en cours de reconnaissance,
- les principaux ouvrages hydrauliques liés au risque de submersion marine,
- une actualisation de la représentation des limites des différents PPRI,
- la délimitation du Domaine Public Fluvial (DPF),
- l'identification des digues et ouvrages hydrauliques actuellement en cours de réflexion ou de projet.

Au-delà de ces ajouts, un besoin de lisibilité est exprimé concernant la portée réglementaire des documents. Les participants souhaitent notamment clarifier ce que recouvre la notion d'« interdiction » dans les PPRI, ainsi que mieux distinguer et caractériser les différents plans (PPRI, PPRL à l'étude et PPRL approuvés), en précisant s'ils concernent les risques d'érosion, d'inondation ou de submersion.



Synthèse des contributions

1. Cartographie des infrastructures et zonages

Ajouter :

Linéaire des systèmes d'endiguement (déclarés ou en reconnaissance).

Ouvrages hydrauliques liés à la submersion marine.

Limites actualisées des PPRI (et PPRL en cours/approuvés).

Délimitation du Domaine Public Fluvial (DPF).

Digues et ouvrages en projet/réflexion.

Zones d'expansion de crues.

Enveloppe de potentialité des zones humides.

Clarifier :

Portée réglementaire des PPRI/PPRL (distinction interdiction/prescription, nuances des règles de constructibilité).

Nature des prescriptions (ex. : PPRI Sud Médoc).

2. Risques et aléas

Préciser :

Aléas inondation/submersion (impacts physiques et occupation des sols).

Zones à risque (inondation, érosion, submersion).

Arrêtés CatNat par commune (liés aux ruissellements).

Élargir les enjeux :

Intégrer la Centrale nucléaire du Blayais et les sites SEVESO.

Protection des personnes/biens (via carte d'occupation des sols).

3. Gestion des eaux pluviales et ruissellement

Créer une carte spécifique dédiée aux eaux pluviales/ruissellement (effets sur cours d'eau, inondations, qualité de l'eau).

Ajouter une station Vigie Crue (Jalle de Castelnau) + station hydrométrique.

4. Zones humides et rôle tampon

Mettre en évidence le rôle des zones humides dans la limitation des inondations.

Remarques générales et points de vigilance

Remarques générales sur les cartes à travers les 3 ateliers

Les participants ont exprimé un besoin de clarté dans la présentation des cartes. L'absence de titres et des légendes complexes rendent leur lecture difficile, surtout pour les non-spécialistes comme les élus. L'utilisation d'acronymes a également été critiquée, car elle nuit à la compréhension.

Un autre défi majeur est l'équilibre entre exhaustivité et lisibilité. Les cartes actuelles, qui intègrent des mises en relation de données, sont perçues comme trop chargées, ce qui complique leur interprétation. Mais dans le même temps, les participants regrettent que certaines informations manquent. Les participants ont donc proposé de redécouper les cartes par thématique pour une meilleure clarté. Néanmoins, ce mode de présentation a déjà été réalisé dans le cadre de l'état initial.

Pour rendre les cartes plus pédagogiques, deux solutions ont été avancées : le développement d'un outil numérique avec des filtres pour afficher les données de manière sélective, ou l'utilisation de calques superposables, permettant de comparer les paramètres un par un. L'objectif est de faciliter l'appropriation des cartes par tous les acteurs, tout en conservant leur précision technique.

Points de vigilance soulevés

Plusieurs sujets ont été mentionnés par les participants hors éléments à ajouter ou compléter sur la cartographie.

Gouvernance et coordination territoriale

Les participants ont souligné des enjeux critiques qui dépassent le cadre cartographique, notamment concernant la gouvernance et le financement. La question de l'accompagnement financier des structures gémapiennes, responsables de la gestion des systèmes d'endiguement, reste un point de blocage. Une simplification des normes est également souhaitée pour faciliter la mise en œuvre des mesures de prévention. Enfin, il a été proposé d'aligner le périmètre du PAPI sur celui du SAGE afin de mieux appréhender les effets cumulés entre submersion, inondations et ruissellement, et d'assurer une cohérence dans la gestion des risques à l'échelle du territoire.

Dépendance hydrologique et interactions entre SAGE

La carte doit prendre en compte la dépendance à l'amont, en particulier les interactions avec les SAGE Garonne et Dordogne. Les débits entrants, déjà régulés par des Débits d'Objectif d'Étiage (DOE), jouent un rôle clé dans la gestion des risques aval. Par ailleurs, bien que l'usage eau potable relève principalement du SAGE Nappes Profondes, ses liens avec le SAGE EGMA (zones humides, cours d'eau) sont indéniables. Une attention particulière doit être portée au Bassin de la Seudre, où le risque d'intrusion saline — aggravé par la faible profondeur des nappes — menace directement la qualité et la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Risques systémiques et enjeux non cartographiables

Certains risques, comme les effets cumulés de la submersion, des inondations et du ruissellement, ne peuvent être pleinement représentés sur une carte. Pourtant, leur impact synergique (saturation des réseaux, aggravation des crues) nécessite une approche intégrée. De même, le rôle tampon des zones humides — bien que crucial pour limiter les inondations — reste un enjeu de préservation et de gouvernance à part entière. Ces éléments, bien que non cartographiables, doivent être pris en compte dans les stratégies d'adaptation pour éviter des décisions incomplètes ou biaisées.

Point de controverse soulevé par l'enveloppe de potentialité des zones humides

Une participante a remis en cause l'enveloppe de potentialité des zones humides. Elle a indiqué que les critères AOC excluent les zones humides, impliquant que les vignobles AOC ne devraient pas être inclus dans l'enveloppe de potentialité des zones humides. En réponse, il a été précisé que cette enveloppe, définie dans le cadre du SAGE, repose sur des critères intrinsèques (végétation et sol), indépendamment de l'usage. Les chevauchements observés entre les zonages AOC et zones humides peuvent s'expliquer par : des différences d'échelle et /ou des critères distincts pour définir les sols hydromorphes (zones humides). Une superposition des zonages et des investigations terrain sur les secteurs de recoupement sont proposées pour vérifier si les sols correspondent à la définition d'une zone humide.